

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET: Répartition de la prime herbagère 2009

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la prime herbagère versée à la Commune pour 2008 doit être reversée aux éleveurs concernés pour un montant de 29 180.96 ”.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider la répartition de la Prime Herbagère Agroenvironnementale 2008 conformément à l'état récapitulatif établi par la Direction Départementale de l'Agriculture
- DE PROCEDER au versement de cette prime aux éleveurs concernés.

Votes pour : 29

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :